



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La Société de transport du Saguenay tient à rectifier certains faits

Saguenay, le 7 juin 2023 – La Société de transport du Saguenay (STS) tient à réitérer qu'elle n'émettra aucun commentaire dans le dossier de *Jean-Luc Roberge c. Société de transport du Saguenay*, lequel procède actuellement devant le Tribunal administratif du travail (TAT).

Cependant, elle tient à rectifier deux faits centraux en lien avec l'actualité récente :

1. Monsieur Michel Tremblay, conseiller municipal de la Ville de Saguenay, a démissionné librement et de plein gré de son poste d'administrateur et vice-président de la STS, le mercredi 31 mai 2023.
2. Le conseil d'administration de la STS a résolu unanimement, ce même 31 mai 2023, en séance extraordinaire, de mandater le président et le directeur général de la STS pour dénoncer tous faits et/ou comportements concernés, rapportés dans le cadre de la susdite affaire, à l'égard de toutes personnes impliquées, et ce devant tous forums, organismes ou instances jugés pertinents et dûment habilités à statuer à leur égard.

Aucune entrevue ou commentaire ne seront donnés en lien avec le contenu de ce communiqué, par aucun représentant ou administrateur de la STS.

À propos de la STS

La Société de transport du Saguenay a comme mission d'offrir des services efficaces de transport urbain et adapté aux clients de Saguenay en assurant une saine utilisation des ressources disponibles. Elle dessert une population de plus de 148 000 personnes et parcourt annuellement près de 5 000 000 km sur un très vaste territoire de 1 280 km².

- 30 -

Source : Eve-Marie Lévesque
Conseillère en communication
418 540-8449
emlevesque@stsaguenay.com